
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI LE 1 FÉVRIER 2022 À 19 HEURES**

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le mardi 1 février 2022 à 19 heures et présidée par le maire Gray Forster. Le conseil de la municipalité du canton de Westbury siège en séance ordinaire ce 1 février 2022 par téléconférence.

Présences: Siège no 1: Mélanie Cyr
 Siège no 2: Marilyne Gendron
 Siège no 3: Claudia Gilbert
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 5 :Mario Dolbec
 Siège no 6: Pierre Reid

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Nathalie Audet.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI LE 1 FÉVRIER 2022 À 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Pensée : Accepte ce qui est, laisser aller ce qui était. Aie confiance en ce qui sera.

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Assemblée régulière du 10 janvier 2022

4.00 CORRESPONDANCES

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période de janvier 2022, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

8.00 TRÉSORERIE – COMPTES A PAYER

8.1 Salaires du 10 janvier au 31 janvier 2022©

Employés 8 150,25 \$ dépôt direct et chèques

Achats listes ©

2022-01B 35 510,22\$

2022-02A 100 122,19\$

8.2 Certificats disponibilité de crédits

Dépôt rapports de la greffière-trésorière. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de janvier en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Règlement 2022-02 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

10.00 AVIS DE MOTION

Règlement 2022-03 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal

a) Conseil municipal/comités

Conseillère #1 Mélanie Cyr :

Régie des Hameaux :
Famille(MADA)

Conseillère #2 Marilynne Gendron :

Salle municipale et marché public
Voirie

Conseillère #3 Claudia Gilbert :

Loisir
Comité du futur parc développement Godbout

Conseiller #4 Jean Martel :

Incendie
Voirie
Comité consultatif d'urbanisme

Conseiller #5 Mario Dolbec :

Comité du futur parc développement Godbout

Conseiller #6 Pierre Reid :

Incendie
Sécurité civile
Comité du futur parc développement Godbout

b) Maire – MRC

c) Rapports – chef d'équipe

Rapport du mois de janvier 2021.

d) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

e) Rapport des permis – dépôt bilan annuel

f) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire trésorière

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

- 13.01 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 13.02 Entretien de la génératrice 2022-2023
- 13.03 Offre de service concernant la gestion des archives 2022
- 13.04 Offre de services concernant la mise à jour de notre plan de sécurité civile
- 13.05 Dépôt et acceptation du plan de réaménagement de l'hôtel de ville
- 13.06 Nomination d'une équipe de développement local et mandats
- 13.07 Consentement à la modification cadastrale mandat au notaire chemin Cyr-Gosford o
- 13.08 Demande de remboursement Sylvain Hébert

14.00 INVITATIONS

15.00 VARIA

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

17.00 FERMETURE

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2022-017

résolution no 2022-0017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

2022-018

résolution no 2022-018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que soumis en laissant le varia ouvert.

3.00 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.01 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2022

2022-019

résolution no 2022-019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Marilyne Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

A D O P T É E

4.00 **CORRESPONDANCE**

2022-020

résolution no 2022-020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la correspondance reçue durant le mois de janvier 2022 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

À huis clos en raison de la pandémie de COVID-19.

Reçu de Denis Veilleux le 1^{er} février 2022 par courriel :

Je voudrais que le maire nous justifie pourquoi il a écarté M. Mario Dolbec du comité de la voirie quand on sait que ce dernier possède une excellente connaissance de ce domaine et qu'il lui a préféré d'autres personnes?

- Monsieur le maire ne remet pas en doute les compétences de monsieur Dolbec;
- Monsieur le maire voulait donner la chance à d'autres conseillers de participer à ce comité.

6.00 **DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES**

Aucune

7.00 **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport.

8.00 **TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER**

ATTENDU que la greffière-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de janvier 2022, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ.

2022-021

résolution no 2022-021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER les salaires du mois de janvier 2022 pour un montant de 8 150,25 \$, selon un rapport déposé par la greffière-trésorière;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer totalisants :

2022-01B	35 510,22 \$
2022-02A	100 122,19\$

D'AURORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

8.02 SALAIRE DU 10 JANVIER AU 22 JANVIER 2022

Dépôt du rapport de la greffière-trésorière et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de novembre en vertu du règlement de délégation, art.961 CMQ.

9.00 ADOPTION DE RÈGLEMENT

9.01 ADOPTION DE RÈGLEMENT 2022-02 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU que le conseil de la Municipalité a adopté, le 5 mars 2018 le Règlement numéro 2018-02 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus·es;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU qu'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus·es;

ATTENDU qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus·es révisé;

ATTENDU que les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU que le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU que la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code; Code d'éthique et de déontologie des élus Page 2 de la Municipalité du Canton de Westbury

ATTENDU que l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

ATTENDU qu'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

ATTENDU qu'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

ATTENDU que ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

ATTENDU que ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

ATTENDU que tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

ATTENDU qu'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

2022-022

résolution no 2022-022

IL EST PROPOSÉ le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du Canton de Westbury adopte le règlement 2022-02 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2022-02 et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

ADOPTÉE

10.00 **AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Marilyne Gendron, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est présenté pour adoption.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est présentée et déposée et remise aux membres du conseil. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

ADOPTÉE

11.00 **AFFAIRES NON TERMINÉES**

Aucune.

12.00 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

b) **Conseil municipal/comités**

Conseillère #1 Mélanie Cyr :

Régie des Hameaux : Pas de rencontre en janvier prochaine rencontre le 15 février rapport à venir.

Famille(MADA) : Résultat des questionnaires concernant les services, besoins et attentes de Westbury et East Angus. Attente déjà atteinte pour les objectifs et travail à venir pour répondre aux objectifs. Le conseil désire remercier pour leurs réponses au sondage.

Conseillère #2 Marilyn Gendron :

Salle municipale et marché public : Concernant le marché public, nous allons valider avec la santé publique, les producteurs et la population concernant la réouverture saisonnière 2022.

Voirie : Rien à signaler

Conseillère #3 Claudia Gilbert :

Loisir : Rien à signaler

Comité du futur parc développement Godbout : Rencontre à venir.

Conseiller #4 Jean Martel :

Incendie : Rencontre la semaine prochaine.

Voirie : Rien à signaler

Comité consultatif d'urbanisme : Rien à signaler.

Conseiller #5 Mario Dolbec :

Comité du futur parc développement Godbout : Rien à signaler.

Conseiller #6 Pierre Reid :

Incendie : Rencontre la semaine prochaine

Sécurité civile : Rien à signaler rencontre à venir

Comité du futur parc développement Godbout : Rencontre à venir.

c) **Maire – MRC :**

Concernant la décision de facturation concernant les fosses septiques et les boues monsieur le maire mentionne qu'il a voté contre le 80\$ lors de la dernière rencontre de janvier 2022, monsieur le maire désirait garder la formule utilisateur-payeur. Par contre, suite au vote seulement 2 maires on votés contrent, alors la facturation sera bien de 80\$ par année pour les citoyens de Westbury. L'augmentation est causée par le déplacement du dépôt des boues. Pour éviter la continuité du coût pour 2023-2024 une solution est étudiée auprès de Valoris.

Monsieur le maire résume également la rencontre du comité consultatif agricole concernant la demande de la municipalité de Bury, pour le projet de développement déposé suite à des modifications à la CPTAQ.

Rencontre également concernant le projet de la piste cyclable par le CLD et la MRC du Haut-Saint-François, monsieur le maire est en attente des chiffres et les retomber du projet afin de le présenter au conseil.

Bonne nouvelle concernant un nouveau projet à Westbury au niveau de l'emplacement de Bois Sélection sur la route 253, le futur projet est appuyé par le CLD.

Concernant les coûts d'enfouissements, comme nous venons d'avoir la confirmation de la baisse du coût et que le budget municipal est déjà fait pour 2022, un réajustement sera à faire pour l'année prochaine.

d) **Rapports – chef d'équipe**

Rapport du mois de janvier 2022.

e) **Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment –reporté février**

f) **Rapport des permis- dépôt bilan annuel- reporté février**

g) **Dépôt rapports – directrice générale et greffière trésorière**

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 PROJET PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

ATTENDU que la municipalité du Canton de Westbury a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli, pour un coût total des travaux 2021 de 119 027,54\$;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

2022-023

résolution no 2022-023

IL EST PROPOSÉ le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Westbury approuve les dépenses d'un montant de 119 027,54\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

ADOPTÉE

13.02 ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE 2022-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité de Westbury a reçu une offre de service pour l'entretien préventif de notre génératrice de la part de SIB Électrique Inc.;

CONSIDÉRANT que la municipalité a deux options pour l'entretien et/ou l'inspection de notre génératrice ;

2022-024

résolution no 2022-024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

DE choisir l'option A au prix annuel de 460.00\$/année pour les années 2022-2023;

D'autoriser la directrice générale à signer le formulaire d'entente de soumission et contrat.

A D O P T É E

13.03 OFFRE DE SERVICE CONCERNANT LA GESTION DES ARCHIVES 2022

2022-025

résolution no 2022-025

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario Dolbec
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. à procéder à la gestion des documents et des archives de la municipalité du Canton de Westbury pour 2022.

QUE les honoraires pour le forfait hebdomadaire (4 jours) sont de 1 181,37\$ ou 60\$ de l'heure en plus des taxes applicables.

A D O P T É E

13.04 OFFRE DE SERVICES CONCERNANT LA MISE À JOUR DE NOTRE PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la mise à jour du Plan de sécurité civile n'a pas été réalisée depuis quelques années et qu'il est nécessaire d'intégrer les nouvelles exigences du nouveau règlement dans ce Plan;

2022-026

résolution no 2022-026

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

De demander des offres de service à des entreprises afin de pouvoir respecter la réglementation en vigueur.

A D O P T É E

13.05 DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire améliorer l'entrée principale du bureau municipal et que les escaliers actuels ne sont pas sécuritaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury a obtenu la confirmation d'un montant de 97 624\$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury à mandaté Archi Tech Design Inc. résolution 2021-175 pour la conception architecturale;

2022-027

résolution no 2022-027

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Gendron
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'accepter le plan préliminaire d'Archi Tech Design Inc. tel que déposé ;

A D O P T É E

13.06 NOMINATION D'UNE ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET MANDATS

ATTENDU que l'accès au Fonds Régions et Ruralité volet II local exige la mise en place d'une équipe locale de développement qui aura pour mandat de :

- Servir de relais de communication entre le conseil municipal, les citoyens et l'équipe de développement du HSF, volet élus municipaux ;
- S'assurer que le développement local suit les principes de mobilisation, de participation citoyenne et de planification ;
- S'assurer de la mise à jour du plan d'action local et de sa connexion avec la vision et le plus possible avec les plans d'action présentés aux pages 2 et 3.
- S'assurer de la réalisation du plan d'action local ;
- S'assurer que les plans d'action déposés respectent les conditions d'accès au FRR volet II.

ATTENDU que l'équipe de développement locale est minimalement formée d'élus, de citoyens, de la direction générale et, le cas échéant, de l'agent de développement local.

2022-028

résolution no 2022-028

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE nommer les personnes ainsi que leur statut (élus, citoyens, direction) compose désormais l'équipe de développement local :

- Monsieur Gray Forster, maire
- Madame Claudia Gilbert, conseillère
- Monsieur Mario Dolbec, conseiller
- Monsieur Pierre Reid, conseiller
- Monsieur Charles Rodrigue, citoyen
- Madame Julie Roberge, citoyenne
- Madame Josiane Dumont-Blanchette, citoyenne
- Madame Nathalie Audet, directrice générale

QUE la municipalité du Canton de Westbury désire par ce comité développer le projet du développement Godbout.

A D O P T É E

13.07 CONSENTEMENT À LA MODIFICATION CADASTRALE MANDAT AU NOTAIRE CHEMIN CYR-GOSFORD O

ATTENDU que la municipalité désire faire des travaux de redressement de la courbe et de la reconstruction du chemin Cyr ce qui donne lieu à une division d'une partie du chemin Cyr;

ATTENDU que la cession de terrain par M. Jean-Pierre Roy et Mme Emily Côté nécessite une transaction devant notaire qui implique une modification cadastrale ;

ATTENDU que nous avons le 5 janvier dernier l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour procéder au lotissement ;

2022-029

résolution no 2022-029

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Marilyne Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité mandate un notaire de l'étude Moreau Paquette pour enregistrer la transaction.

QUE le maire, M. Gray Forster et la directrice générale, Mme Nathalie Audet soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité du canton de Westbury.

A D O P T É E

13.08 DEMANDE DE REMBOURSEMENT SYLVAIN HEBERT

CONSIDÉRANT le dépôt en date du 27 janvier 2022 de la facture numéro 10425 de Archer Avocats concernant monsieur Sylvain Hébert;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit assumer la défense ou la représentation de monsieur Hébert comme membre du conseil en 2021 par l'article 711.19.1 du Code Municipal du Québec;

2022-030

résolution no 2022-030

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rembourser la facture 10425 à monsieur Hébert au montant de 2 713,41\$ incluant les taxes applicables.

A D O P T É E

14.00 INVITATIONS

Aucune.

15.00 VARIA

Aucun.

16.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

À huis clos en raison de la pandémie de COVID-19.

17.00 **FERMETURE**

ATTENDU que tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2022-031

résolution no 2022-031

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 19 hrs 28 minutes.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et greffière-trésorière

.....

Nathalie Audet

MAIRE De Westbury

Directrice générale et greffière-trésorière

Gray Forster

Nathalie Audet